



**Assemblée générale extraordinaire**  
**Procès-Verbal 6 juillet 2021**  
**Heure : 19 h 30**  
**Visio-conférence : Zoom**

**1. Lecture de l'ordre du jour**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par : Carl Ébacher

Secondé par : Serge Bourgeois

**3. Mot du président**

Richard remercie la présence des membres, constate le Quorum et explique les raisons de la tenue de cette AGE

**4. L'APLW tiendra une assemblée générale extraordinaire au sujet du changement des règles concernant la force maximale des moteurs pour les embarcations des LOCATAIRES SAISONNIERS.**

Richard fait un résumé des discussions en CA sur le sujet, et présente la proposition des changements au code d'éthique. Tous sont en accord pour que la force maximale de 250 hp soient la limite pour tous et pas uniquement pour les locataires saisonniers. La résolution sera écrite en ce sens.

Proposé par : Jean-Pierre Beauchemin

Secondé par : Michel Grégoire

Accepté à l'unanimité

**5. Remplacement des bouées de navigation**

Informations données aux membres à l'effet que les bouées actuelles (ballons) seront remplacées par des bouées de renseignements officielles pour baliser le lac. Des soumissions sont présentement demandées à 3 fournisseurs.

**6. Fermeture de Assemblée**

Proposé par: Michel Grégoire

Secondé par: André Allard